



3^e Journée technique Emplois Tremplins Environnement

« un enjeu : solvabiliser
et pérenniser les activités
environnementales »



Jeudi 3 décembre 2009
de 9h à 17h30

Espace Régional
Aire du Poitou-Charentes
Vouillé (79)



Atelier 2

**« Comment faire concrètement de
l'insertion dans ses marchés »**

**Animateur : Jean-Claude MATHIEU,
Région Poitou-Charentes**

Résumé des échanges

Rappel des objectifs de la journée :

- 1) *apporter des compétences techniques et méthodologiques sur le champ de la solvabilisation, afin d'aider les structures à pérenniser leurs activités ;*
- 2) *échanger des bonnes pratiques, mettre en réseau les acteurs et favoriser la mutualisation sur un territoire et autour de problématiques communes ;*
- 3) *définir les nouveaux et futurs axes de travail : besoins de formation, d'expertise ...*

Cette journée de travail a un caractère particulier et répond directement à trois objectifs fixés par la Région pour les structures soutenues dans le cadre des ETE :

- être moins dépendantes des financements publics, notamment régionaux ;*
- gagner en professionnalisme pour garantir la durabilité des structures et soutenir l'emploi ;*
- participer à l'Excellence environnementale et à la croissance verte.*

Objectif :

Application des clauses d'insertion dans les meilleures conditions possibles et avec les meilleurs résultats en terme de parcours d'insertion et pour l'emploi.

I. Modalités pratiques de mise en oeuvre des clauses sociales :

➤ Rappel :

- **Article 14** : objet = marché, services.

La clause d'insertion est obligatoire mais n'est pas discriminatoire (obligation mais sans jugement).

- **Article 30** : objet = insertion.

- **Article 15** : objet = insertion pour une personne en situation de handicap.

- **Article 27 III** : pour les petits lots à faible montant, envoi des dossiers de consultation uniquement aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Les lots concernés sont sortis du marché pour une simple consultation, dans la limite de 20 % du montant total du marché.

- **Article 53** : Jugement de la performance en matière d'insertion qui sera notée pour attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse.

➤ Présentation du rôle du référent sur les Clauses d'Insertion sociale

cf. témoignages de :

- Lydia Propetto, Chef de Projet Clauses Insertion des Marchés Publics de l'Association PARIE (La Rochelle);

- Béatrice POURQUERY, Chargée de mission Plan d'Actions pour l'Emploi (PAE) du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis.

II. Difficultés :

- Méconnaissance du monde de l'insertion :
 - beaucoup d'idées reçues : concurrence déloyale ; personnel peu qualifié; « amateurisme »,...
 - moins, voire aucune tolérance vis à vis du public en insertion : par exemple en cas de retard d'un salarié ; ...
 - non respect, parfois, des compétences des personnes en insertion (exemple des salaires).
- Pas de prise en compte des difficultés liées à l'insertion dans le déroulement du chantier.
- Peu de co-traitance ou sous-traitance avec des SIAE, excepté le recours principal à des Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).
- Pas encore de critères CNO d'insertion (pas d'utilisation de l'article 53).

III. Solutions :

- Rôle important des Relais :
 - rôle de facilitateur : faciliter et créer des liens entre SIAE et maitres d'ouvrages ;
 - casser les idées reçues ;
 - repérer les entreprises d'insertion pouvant répondre aux consultations.
- Mettre en avant le professionnalisme des SIAE pour être considérées comme des entreprises à part entière, avec les même garantie; et se faire connaître.
Mais attention aux dérives : ne pas faire de sélection au niveau du public en insertion et ne pas oublier l'objet social des SIAE qui est d'offrir un parcours vers l'emploi aux personnes qui en sont très éloignées.
- Faire des propositions aux entreprises pour candidater en co-traitance avec des SIAE.
- Démarrage lent mais aujourd'hui les collectivités sont rassurées et peuvent développer les clauses sur d'autres marchés.
- Démarcher les entreprises qui ont obtenu les lots avec des heures d'insertion.
- Mener un travail en amont entre Référent et maîtres d'ouvrages pour s'entendre sur l'importance de l'insertion et transmettre le message aux entreprises.